

musverre

Nord

le Département est là →

**APPEL À RÉSIDENCE ARTISTIQUE :
2026,
Année anniversaire du MusVerre et de son atelier**

MUSVERRE

Nord
le Département





❖ CONTEXTE : Le MusVerre et l'Atelier

Le **Musée départemental MusVerre** situé dans la commune de **Sars-Poteries (59)** dans un **écran de paysage bocager** s'affirme comme un témoin de traditions locales issues d'une longue implantation de l'industrie des arts du feu, poteries du XVII-XVIIIe siècles et verreries de 1801-1937 et comme un haut lieu de la création contemporaine (depuis le symposium international de 1982).

Le MusVerre à Sars-Poteries est un lieu culturel incontournable dans le domaine de la création en verre qui se positionne au niveau national et international. C'est aussi une structure ancrée dans son territoire, avec l'ambition de participer pleinement au développement social, économique et culturel de l'Avesnois en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs et des habitants.

Les collections sont rassemblées dans un bâtiment qui se déploie sur plus de **3 400 m²** dont **1 000 m²** de surface d'exposition, et près de **1 000 m²** dédiés à l'accueil des visiteurs, et aux activités culturelles. Il est complété par un **Atelier du verre de 1 200m²**, à proximité immédiate.

En 2026, le musée **célèbre les 50 ans de la création de son atelier du verre, les 10 ans d'ouverture dans une architecture d'exception et les 40 ans de la découverte de poteries sarséennes** lors de fouilles archéologiques de sauvetage dans la commune.

Ce musée vivant, bicéphale repose sur une double collection à la fois historique et contemporaine et le développement des activités de l'atelier du Verre, démonstration de soufflage, stages d'apprentissage, résidence d'artiste.





❖ 2026 : un triple anniversaire pour le MusVerre

Les 10 ans du MusVerre dans son architecture contemporaine

Son architecte, **Raphael VOINCHET du Cabinet W-Architectures**, décrit le musée en ces termes :
« Les arêtes du musée ciselées présentent une géométrie précise rappelant la structure cristalline de la silice, matière originelle du verre. Le musée et le jardin interagissent au droit de la grande salle d'exposition en double hauteur qui joue le rôle d'interface en reliant les deux niveaux du musée. »

Offrant 1 000 m² de surface d'exposition, le MusVerre présente une double collection à la fois **historique (800 bousillés) et contemporaine (plus 800 œuvres)**. Les nombreux « Bousillés », créés par les verriers de Sars-Poteries entre 1802 et 1937, replongent le visiteur dans le passé industriel du territoire. Quant à la prestigieuse collection contemporaine d'œuvres d'artistes internationaux, elle fait la réputation du musée : riche de plus de 800 pièces, elle explore toutes les propriétés et les facettes du matériau-verre, souvent méconnu.

3 229 œuvres en collection dont 819 œuvres d'art contemporain verrier

278 artistes contemporains dans la collection, dont 31% femmes et 69% hommes

35 nationalités représentées dans la collection

Les 40 ans de la découverte des poteries sarséennes issues de fouilles archéologiques de sauvetage : un héritage du savoir-faire historique de la petite cité du feu

Le MusVerre possède dans ses réserves, une riche collection de poteries attestant de l'économie florescente de Sars-Poteries comme cité du feu. La collection originelle rassemblée par le fondateur l'abbé Louis Mériaux, est constituée d'un premier ensemble de poteries locales acquises dans les années 1960 et 1970, issues d'anciens commerces de Sars-Poteries et Beugnies, datées a priori entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle. Cette collection est enrichie de poteries en grès gris décorées au bleu de cobalt, datées des XVII^e et XVIII^e siècles, redécouvertes en 1986 dans une maison de Sars-Poteries, ancien atelier de potier.

Les 50 ans de la création de l'atelier du verre le 22 mars 1976.

Un atelier de création, doté d'un équipement parmi les plus performants en Europe. Il permet l'organisation de résidences d'artistes de renommée internationale, de stages d'initiation et de perfectionnement et de démonstrations de soufflage de verre à l'attention du grand public. 25% de la collection du musée est enrichie par les œuvres produites par les artistes en résidence.

❖ Le nouvel Atelier et son équipement

Un lieu d'expérimentation sur 1200 m², un équipement unique en Europe qui allie performance & technicité pour accompagner la vocation d'apprentissage des techniques verrières, la recherche et le développement, le soutien à la production de la création de l'art contemporain verrier

En 2001 est inauguré le nouvel Atelier du Verre, dans une pâture non loin du cœur du village, où le rejoint quelques années plus tard le MusVerre. Conçu par le cabinet d'architectes Bernard Henry, cet équipement à la pointe des technologies est composé de **plusieurs unités : sablage, assemblage, plâtre, travail à froid et travail à chaud.**



Aujourd'hui, les 3 stages par an sont proposés durant la période estivale, ce qui permet de diversifier les activités de l'Atelier, dont la formation est toujours l'un des fers de lance. Le rôle de production se poursuit avec la résidence d'artiste de 60 jours faisant l'objet d'un Appel à Projet et d'une restitution permettant de dévoiler une création vivante. Des démonstrations de soufflage à la canne et au chalumeau sont proposées ponctuellement au public pour découvrir le savoir-faire traditionnel verrier. L'atelier est également mis à disposition des artistes à la location permettant la réalisation de pièces qui rejoindront les musées du monde entier.

- **123 œuvres créées à l'atelier offertes par les artistes participants au symposium de 1982. Acte fondateur de la collection d'art verrier contemporain du MusVerre**
- **45 artistes accueillis en résidence depuis 1994**
- **Dont 12 artistes depuis 10 ans**
- **56 stages de formation (UESP) organisés à l'atelier depuis 10 ans**
- **25% des œuvres contemporaines de la collection ont été réalisées à l'atelier**

Nos Valeurs

- Labelisé **Musée de France**
- Labelisé accessibilité universelle « **Tourisme & Handicaps** » (moteur, mental et auditif) et **accessibilité des familles Label Mômart**
- **Labellisé mobilité douce « Accueil vélo »**
- **Engagé dans une démarche de sensibilité à l'égalité, la parité, la diversité**

Chiffres clés

- **25 933 visiteurs** se sont rendus au musée en 2025
- **300 000 visiteurs** accueillis **depuis 10 ans**
- **Moyenne de 33 000 visiteurs/an**
- **68% d'individuels et 32% de groupes et 24% de - de 18 ans**
- **74% de visiteurs des Hauts de France dont 59% de nordistes et 9% de visiteurs de l'Eurorégion**
- **37 expositions** organisées
- **338 artistes** accueillis de **34 nationalités**

❖ LA RÉSIDENCE D'ARTISTE

La résidence consiste en un « séjour » au cours duquel un artiste ou un collectif artistique verrier (maximum 3 personnes) va développer une activité de création, de recherche ou d'expérimentation en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu, l'atelier du musée, de ses moyens humains, techniques et matériels, et d'un soutien financier pour développer son activité artistique.

La résidence est l'occasion pour l'artiste ou les artistes invité(e)s de réaliser et de concrétiser un projet artistique longuement réfléchi, qui sera présenté au public et pourrait faire l'objet d'un don au MusVerre. Elle permet également aux habitants du territoire de découvrir et de s'approprier un travail artistique.

Le présent appel concerne la résidence 2026, qui doit se dérouler entre le 1er septembre et le 5 décembre 2026.

▪ La thématique proposée est : Intérieur / Extérieur

Ce thème invite les candidats à explorer le site MusVerre, son architecture, son environnement paysager, ses collections, les propriétés du médium verre comme un espace multiple : extérieur et intérieur, visible et enfoui.

L'art du feu a façonné les paysages, les cités et les manières de vivre, entre France et Belgique. Une mémoire qui se lit autant dans l'architecture, dans les collections, dans les paysages, dans les habitations des résidents jusqu'au faîtière des demeures des villages environnants, autant dans les récits que dans l'atmosphère des lieux.

Le verre se nourrit des richesses invisibles des sous-sols et visibles des massifs forestiers du territoire, quant à ses propriétés moléculaires, elles offrent une palette qui conjugue la dualité du matériau entre vivant/ inerte, visqueux/ ductile, transparent/opaque.

Aujourd'hui, le MusVerre apparaît tour à tour comme un témoin historique, un témoin de l'art d'aujourd'hui et de demain et un décor de vie quotidienne : espace de respiration, de rêverie, de nature.

Lieu de résidence :

- Hébergement : Atelier du Musverre, 76 Rue du Général de Gaulle 59216 Sars-Poteries (10km d'Avesnes Sur Helpe)
- Chambres individuelles, séjour, cuisine commune, espace de détente et jardin
- Atelier/espace de création à disposition

- **Restitution de la résidence en partenariat avec l'association Lieux-Communs**

À l'issue de la résidence en 2026, un projet de double exposition sera proposé à l'artiste ou aux artistes sélectionnés en 2027 associant le MusVerre et l'association Lieux-Communs (Belgique) dans le cadre d'un partenariat transfrontalier.

Cette restitution de résidence prendra lieu en deux temps et en deux sites :

Une première restitution se déroulerait dans l'espace « L'Echappée », espace d'exposition temporaire du MusVerre **de février au 23 mai 2027**.



Une seconde restitution (sous réserve) se déroulerait au sein du Pavillon Fourmarier à Chaudfontaine, Belgique, dit le « Pavillon du verre » dans le cadre du Festival des 5 Saisons **de juin à septembre 2027**.

Conçu en 1962 par l'architecte Charles Lacrosse, ce pavillon est appelé à l'époque de sa construction le "Palais de vitres". Il accueille dans le cadre du Festival des 5 saisons une programmation d'expositions temporaires conçues pour être vues, en permanence, de l'extérieur.



Lieux-Communs

Basée à Namur (Belgique), Lieux-Communs est une structure qui œuvre au développement et à la diffusion de l'art contemporain en Belgique et en France. Elle investit des lieux patrimoniaux – bâtiments historiques, sites remarquables ou espaces chargés de mémoire – à travers des expositions pensées en dialogue étroit avec l'architecture et l'histoire des sites. Ce parti pris permet à de nouveaux publics de découvrir la création artistique contemporaine. De nombreux projets sont menés en partenariat avec d'autres acteurs de l'art contemporain, des musées, des associations ou des municipalités.

L'association développe des intégrations artistiques permanentes dans l'espace public. Ces interventions participent à la transformation sensible des territoires, favorisent l'appropriation des espaces communs et encouragent la rencontre entre l'art, le paysage et des publics variés.

Lieux-Communs assure la direction artistique du Festival des 5 saisons, à Chaudfontaine. Implanté au cœur d'un parc paysager, ce festival se déploie comme un événement permanent, évolutif et accessible tout au long de l'année. Il est dédié à la création artistique contemporaine en lien étroit avec la nature, le vivant et les enjeux environnementaux actuels.

Lieux-Communs a à cœur de soutenir tant la création émergente que de collaborer avec des artistes reconnus internationalement.

À travers l'ensemble de ses actions, Lieux-Communs défend une approche de l'art comme outil de réflexion, de sensibilisation et de partage. L'association place au cœur de sa démarche la relation entre art, territoire et société, en favorisant des projets porteurs de sens face aux défis culturels, sociaux et environnementaux contemporains.

❖ Modalités de réponse à l'appel à résidence :

Les candidatures doivent prendre la forme d'un dossier constitué de :

- Une biographie et un CV de l'artiste ou des artistes représentatifs de la démarche artistique (maximum 2 pages) ;
- Un portfolio représentatif de la démarche artistique (maximum 10 pages) ;
- Une note d'intention reprenant la motivation, les préoccupations de recherche globales, les intentions spécifiques à l'égard de la résidence et de la thématique proposée « Intérieur / Extérieur » et une description de la méthodologie employée (maximum 3 pages). Il n'est pas demandé aux artistes de structurer complètement un projet mais bien d'en imaginer les contours et d'en formuler l'intention.

Une importance particulière sera attachée au rapport avec les publics, notamment dans le rappel des expériences précédentes et des motivations des candidats.

Il peut être rédigé en français ou en anglais.

Ces documents doivent être remis par voie électronique en précisant dans l'objet du mail :
Candidature [Nom et Prénom de l'artiste] – appel à résidence 2026 - MusVerre

Et doit comprendre en pièces jointes les 3 documents nommés de la manière suivante :

1/ Biographie et CV [Nom et Prénom de l'artiste]

2/ Portfolio [Nom et Prénom de l'artiste]

3/ Note d'intention [Nom et Prénom de l'artiste]

Envoi au Format PDF, compressé max 4MO à l'adresse suivante : musverre@lenord.fr

Réception des dossiers de candidature jusqu'au 15 avril 2026 inclus.

Un dossier incomplet ne sera pas présenté aux membres du jury.

❖ **Modalités et critères de sélection :**

Le jury est composé de membres extérieurs, professionnels, experts de l'art contemporain et de l'art contemporain verrier, de l'équipe de direction du MusVerre et d'un ou une artiste verrière.

Une première sélection des dossiers sera réalisée par l'équipe du MusVerre avant passage devant le jury qui se réunit en mai 2026 pour arbitrage des dossiers de candidatures.

Les membres du jury :

Laetitia MESSAGER, directrice du MusVerre

Laura BOUVARD, responsable des collections du MusVerre

Cécile CHARNIAUX, responsable des publics

Louis DEBRUYNE, responsable de l'atelier du MusVerre

Manuel FADAT, historien de l'art et commissaire d'exposition indépendant

Guy MALEVEZ, directeur de l'association Lieux-Communs (Namur, Belgique)

Anne PLUYMAKERS, responsable de la programmation culturelle, CERFAV

Catherine THOMAS, conservatrice du Musée du Verre de Charleroi

Kim YEUN-KYUNG, artiste verrière et responsable de l'atelier Verre à la HEAR, Strasbourg

Les critères de sélection :

Le jury s'attachera à analyser dans les dossiers les critères suivants : la qualité du parcours artistique et professionnelle de l'artiste ; la pertinence de la proposition au regard de l'appel à projet et du contexte de résidence ; la pertinence de la proposition au regard des orientations artistiques et scientifiques du MusVerre ; et l'adéquation logistique et technique par rapport aux critères de la résidence (prise en compte de l'enveloppe budgétaire et autonomie de l'artiste).

Les conditions de candidatures :

Le/la résident(e) devra impérativement être rompu à au moins une pratique verrière ; dans le cas d'un collectif, un verrier à minima devra candidater afin d'assurer la partie technique, qui ne pourra en aucun cas être supportée entièrement par l'équipe de l'Atelier.

Le/la résident(e) devra veiller à la faisabilité opérationnelle de son projet, dans la limite d'un budget alloué et géré par le MusVerre. Le projet pourra être réalisé dans l'une des langues suivantes : anglais ou français.

La nature et la temporalité du programme d'accompagnement sont adaptées en fonction des besoins et des envies du/de la résident(e), ainsi que des possibilités de l'équipe de l'atelier du MusVerre.

❖ Règlement de participation

Article 1 - Conditions de participation

La résidence d'artiste est ouverte à tout artiste ou collectif d'artistes (maximum 3 personnes), sans distinction de nationalité ou de situation géographique. Un porteur de projet doit être désigné par le collectif. L'artiste ou au moins l'un des membres du collectif doit être capable de se faire comprendre en français ou en anglais.

Article 2 - Durée

La durée de la résidence est de 60 jours maximum.

La date d'entrée en résidence exacte sera déterminée en fonction des disponibilités du/de la résident(e) et de l'atelier du MusVerre. La résidence doit néanmoins avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 5 décembre 2026.

Article 3 - Moyens

L'artiste et/ou le collectif sélectionné(e) résidera dans l'espace logement de l'atelier du MusVerre et partagera les espaces de vie de l'équipe de l'atelier (un couchage double, deux lits simples).

Les commandes et le paiement des achats de matériaux pour la réalisation du projet sont pris en charge directement par le MusVerre, dans la limite de 2 400 euros TTC. Un per diem de 45 euros par jour de résidence est prévu pour l'artiste ou, le cas échéant, le porte-parole du collectif.

Les frais de transport seront couverts à hauteur de 900 euros maximum pour un aller-retour, quel que soit le nombre de participants.

Une convention reprenant toutes ces modalités sera signée avant le démarrage de la résidence entre le Département du Nord pour le MusVerre et l'artiste résident(e).

Article 4 - Résultats

Les résultats seront communiqués à tous les candidats par mail dans le mois suivant le comité de sélection.

Article 5 - Exclusion

Le MusVerre se réserve le droit d'annuler à tout moment la participation et la sélection d'un(e) artiste qui agirait à l'encontre des objectifs de la résidence et de l'objet social du MusVerre.

Cette décision sera sans appel et aucun préjudice ne pourra être réclamé.

Article 8 - Adhésion au règlement

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit sans réserve au présent règlement.